Informations de base

2021/2003(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Le troisième plan d'action de l'Union sur l'égalité entre les hommes et les femmes **Subject** 4.10.04 Egalité des genres 4.10.04.01 Programmes et actions en matière d'égalité des genres 4.10.09 Condition et droits de la femme 6.30 Coopération au développement	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
DEVE Développement	ZACHAROPOULOU Chrysoula (Renew)	29/10/2020
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	BIEDROŃ Robert (S&D)	29/10/2020
	Rapporteur(e) fictif/fictive PIETIKÄINEN Sirpa (EPP) MORTLER Marlene (EPP) INCIR Evin (S&D) LEITÃO-MARQUES Maria-Manuel (S&D) URTASUN Ernest (Greens/EFA) HERZBERGER-FOFANA Pierrette (Greens/EFA) KEMPA Beata (ECR) DE LA PISA CARRIÓN Margarita (ECR) GANCIA Gianna (ID)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	NEUMANN Hannah (Greens/EFA)	25/01/2021

	INTA Commerce international	RODRÍGUEZ-PIÑERO Inma (S&D)	28/01/2021
	BUDG Budgets	GEESE Alexandra (Greens /EFA)	14/01/2021

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Justice et consommateurs	DALLI Helena

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/02/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/02/2021	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
26/01/2022	Vote en commission		
11/02/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0025/2022	Résumé
08/03/2022	Débat en plénière		
10/03/2022	Décision du Parlement	T9-0073/2022	Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2003(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 59
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ07/9/05271

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	BUDG	PE681.038	23/06/2021	
Avis de la commission	INTA	PE689.792	15/07/2021	
Projet de rapport de la commission		PE692.830	02/09/2021	
Avis de la commission	AFET	PE692.928	09/09/2021	

Amendements déposés en commission		PE697.570	30/09/2021	
Amendements déposés en commission		PE697.621	30/09/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0025/2022	11/02/2022	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0073/2022	10/03/2022	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	**Rôle**	**Commission**	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	11/05/2021	Head of Unit Gender, Human Rights and Democratic Governance, European Commission
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	04/05/2021	Europe Matters

Le troisième plan d'action de l'Union sur l'égalité entre les hommes et les femmes

2021/2003(INI) - 11/02/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement et la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres ont adopté un rapport d'initiative de Chrysoula ZACHAROPOULOU (Renew Europe, FR) sur le troisième plan d'action de l'UE en faveur de l'égalité des sexes (GAP III).

Le rapport note que le respect de la dignité humaine et de l'égalité entre les hommes et les femmes reste un défi, des millions de femmes et de filles étant toujours confrontées à des obstacles à leur autonomisation, à la discrimination et, dans de nombreux cas, à la violence domestique, à l'exploitation et à la pauvreté.

Les députés considèrent qu'aucun pays au monde ne parviendra à atteindre l'égalité des sexes avant 2030. Cependant, la période de redressement post-COVID est l'occasion de prendre un nouveau départ axé sur le développement humain. Le GAP III devrait être le cadre d'une contribution active de l'action extérieure de l'UE à la lutte contre l'inégalité entre les sexes.

Les députés ont accueilli favorablement le nouveau plan d'action de l'UE en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (GAP III) pour la période 2021-2025 et son appel en faveur d'un monde égalitaire entre les femmes et les hommes, qui s'inscrit dans le prolongement des travaux, des enseignements et des réalisations du GAP II et s'en inspire.

Un engagement plus effectif de l'UE et une mise en œuvre plus efficace

Les députés se sont félicités du fait que **85% de toutes les nouvelles actions extérieures** devront intégrer le genre comme un objectif important ou principal et ont également salué l'objectif de la Commission de faire de l'égalité des sexes l'objectif principal de **5% de ses nouveaux programmes d'action extérieure**. Le rapport a demandé la mise en place d'un programme de formation étendu et complet pour soutenir la mise en œuvre du GAP III, notamment en ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, les évaluations de l'impact selon le genre, ainsi que la violence sexiste.

En outre, un **financement suffisant** par le biais du processus de programmation de l'UE est nécessaire pour la mise en œuvre effective du GAP III.

Domaines d'action

Élimination de toutes les formes de violence fondée sur le sexe

Les députés ont salué le fait que le premier domaine d'engagement du GAP III se concentre sur l'élimination de toutes les formes de violence fondée sur le genre et ont appelé à une action renforcée, coordonnée et globale pour **combattre le féminicide** et tous les types de violence fondée sur le genre en ligne et hors ligne.

Les députés ont demandé à la Commission d'assurer une approche cohérente à long terme pour mettre fin aux **mutilations génitales féminines** à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE en améliorant les synergies entre les programmes internes et externes de l'UE.

Garantir l'accès des femmes à la santé ainsi que les droits sexuels et reproductifs

L'Union devrait être un exemple à suivre dans le monde entier en matière de promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs, sans contrainte, violence, discrimination ni agression. Les députés invitent dès lors tous les États membres à garantir un accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs sur leur territoire.

Des mesures sont demandées pour empêcher les filles de manquer l'école pendant leurs règles et pour s'attaquer à la pauvreté liée aux règles et combattre la stigmatisation dans ce domaine.

Promouvoir les droits économiques et sociaux et l'égalité, et assurer l'autonomie des femmes et des filles

Constatant les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, le rapport appelle le GAP III à promouvoir l'activité économique des femmes et leur accès aux outils économiques et sociaux, aux ressources et à la protection sociale nécessaires, notamment dans les contextes d'urgence.

Les députés ont demandé une augmentation et une meilleure répartition des financements et des bourses pour permettre aux femmes et aux filles d'accéder à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle, notamment en vue de promouvoir l'éducation numérique et technologique des filles, et la participation des femmes dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), et de soutenir les projets dirigés par des femmes.

Impliquer les femmes dans les initiatives de consolidation de la paix et de sécurité

Les députés ont demandé à l'UE de promouvoir une plus grande participation des femmes au maintien et à la consolidation de la paix, de soutenir et de reconnaître les femmes, les jeunes femmes, les filles et les défenseurs des droits de l'homme en tant que moteurs essentiels du changement, et de les soutenir et les protéger.

Assurer une action humanitaire sensible à la dimension de genre

La Commission est invitée à présenter des propositions plus concrètes concernant des dépenses et des programmes spécifiques, ainsi que le suivi et l'évaluation des activités liées à l'égalité des sexes dans le cadre de l'action humanitaire, et à élaborer des mesures visant à poursuivre le développement d'une action humanitaire de l'UE adaptée et efficace en matière d'égalité des sexes.

Construire une société verte et numérique

Les députés ont salué l'inclusion dans le GAP III du domaine prioritaire sur le **changement climatique**, étant donné que le changement climatique n'est pas neutre du point de vue du genre, car il agit comme un amplificateur des inégalités de genre existantes, en particulier pour les pauvres, les jeunes et les populations autochtones, et surtout dans les environnements fragiles.

Le rapport demande également que le pacte vert pour l'Europe soit rapidement suivi d'une «**diplomatie du pacte vert**» qui inclue systématiquement une perspective de genre et intersectionnelle, et implique les femmes et les filles, y compris les femmes autochtones, dans la prise de décision stratégique sur l'adaptation au changement climatique.

Créer une véritable Génération Égalité

Les députés ont appelé l'UE, ses États membres, la Commission et le SEAE à s'engager à progresser vers une **politique étrangère, de sécurité et de développement féministe** qui implique une vision transformatrice du genre et à faire de l'égalité des sexes un élément central de leurs actions et priorités extérieures.

Le troisième plan d'action de l'Union sur l'égalité entre les hommes et les femmes

2021/2003(INI) - 10/03/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 479 voix pour, 96 contre et 116 abstentions, une résolution sur le troisième plan d'action de l'UE en faveur de l'égalité des sexes (GAP III).

Le Parlement a salué le nouveau Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) pour la période 20212025, qui vise à faire progresser l'égalité hommes-femmes dans le monde. Il a toutefois déploré que le Conseil ne soit pas parvenu à adopter des conclusions unanimes en raison de l'opposition de quatre États membres au mot «genre», et donc d'approuver formellement le plan d'action. Il a estimé que cela traduisait clairement un recul de l'égalité hommes-femmes et des droits des femmes.

Les députés ont souligné que l'Union a un rôle important à jouer dans l'avènement de l'égalité des genres dans le monde, en aidant les pays partenaires à lutter contre la discrimination fondée sur le genre. Ils ont demandé à l'Union de montrer l'exemple et invité instamment les six États membres qui n'ont toujours pas ratifié et mis en œuvre la convention d'Istanbul à le faire sans tarder.

Un engagement plus effectif de l'UE et une mise en œuvre plus efficace

Le Parlement a appelé à assurer une mise en œuvre complète du GAP III et à en faire une **priorité dans l'ensemble de l'action extérieure de l'Union**, que ce soit en matière commerciale, de politique de développement, d'aide humanitaire, de sécurité ou dans les secteurs tels que l'énergie et l' agriculture.

Les députés se sont félicités du fait que 85% de toutes les nouvelles actions extérieures devront intégrer le genre comme un objectif important ou principal et ont également salué l'objectif de la Commission de faire de l'égalité des sexes l'objectif principal de 5% de ses nouveaux programmes d'action extérieure. La résolution a demandé la mise en place d'un programme de formation étendu et complet pour soutenir la mise en œuvre du GAP III, notamment en ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, les évaluations de l'impact selon le genre, ainsi que la violence sexiste.

La résolution a souligné la nécessité d'une évaluation régulière, extérieure et indépendante des résultats du GAP III à tous les niveaux et à toutes les étapes à l'aune des objectifs ciblés et mesurables qui ont été fixés. Elle a invité les missions et délégations de l'Union, les États membres, les pays partenaires ainsi que les gouvernements locaux et régionaux à collaborer étroitement aux fins de la mise en œuvre du GAP III.

En outre, un financement suffisant par le biais du processus de programmation de l'UE est nécessaire pour la mise en œuvre effective du GAP III.

Sept Domaines d'action

1) Élimination de toutes les formes de violence fondée sur le sexe

Les députés ont salué le fait que le premier domaine d'engagement du GAP III se concentre sur l'élimination de toutes les formes de violence fondée sur le genre et ont appelé à une action renforcée, coordonnée et globale pour combattre le **féminicide** et tous les types de violence fondée sur le genre en ligne et hors ligne.

Les députés ont demandé à la Commission d'assurer une approche cohérente à long terme pour mettre fin aux mutilations génitales féminines qui touchent 200 millions de victimes dans le monde et 500.000 victimes rien que dans l'Union et que chaque année.

2) Garantir l'accès des femmes à la santé ainsi que les droits sexuels et reproductifs

Soulignant que les reculs législatifs en matière d'avortement compromettent la protection de la santé, des droits et de la dignité des femmes, les députés estiment que l'Union devrait être un exemple à suivre dans le monde entier en matière de promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs, sans contrainte, violence, discrimination ni agression. Ils ont dès lors invité tous les États membres à **garantir un accès universel** à la santé et aux droits sexuels et reproductifs sur leur territoire.

Des mesures sont demandées pour empêcher les filles de manquer l'école pendant leurs règles et pour s'attaquer à la pauvreté liée aux règles et combattre la stigmatisation dans ce domaine.

3) Promouvoir les droits économiques et sociaux et l'égalité, et assurer l'autonomie des femmes et des filles

Constatant les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, le Parlement a appelé le GAP III à promouvoir l'activité économique des femmes et leur accès aux outils économiques et sociaux, aux ressources et à la protection sociale nécessaires, notamment dans les contextes d'urgence. Il a souligné que de nouvelles formes de financement telles que les «gender bonds» (obligations axées sur l'égalité hommes-femmes) pourraient relancer les économies nationales tout en permettant l'émancipation des femmes.

Les députés ont demandé une augmentation et une meilleure répartition des financements et des bourses pour permettre aux femmes et aux filles d'accéder à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle, notamment en vue de promouvoir l'éducation numérique et technologique des filles, et la participation des femmes dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), et de soutenir les projets dirigés par des femmes.

4) Impliquer les femmes dans les initiatives de consolidation de la paix et de sécurité

Les députés ont demandé à l'UE de promouvoir une plus grande participation des femmes au maintien et à la consolidation de la paix, de soutenir et de reconnaître les femmes, les jeunes femmes, les filles et les défenseurs des droits de l'homme en tant que moteurs essentiels du changement, et de les soutenir et les protéger.

5) Assurer une action humanitaire sensible à la dimension de genre

La Commission est invitée à présenter des propositions plus concrètes concernant des dépenses et des programmes spécifiques, ainsi que le suivi et l'évaluation des activités liées à l'égalité des sexes dans le cadre de l'action humanitaire, et à élaborer des mesures visant à poursuivre le développement d'une action humanitaire de l'UE adaptée et efficace en matière d'égalité des sexes.

6) Construire une société verte et numérique

Les députés ont salué l'inclusion dans le GAP III du domaine prioritaire sur le **changement climatique**, étant donné que le changement climatique n'est pas neutre du point de vue du genre, car il agit comme un amplificateur des inégalités de genre existantes, en particulier pour les pauvres, les jeunes et les populations autochtones, et surtout dans les environnements fragiles.

Le rapport demande également que le pacte vert pour l'Europe soit rapidement suivi d'une «diplomatie du pacte vert» qui inclue systématiquement une perspective de genre et intersectionnelle, et implique les femmes et les filles, y compris les femmes autochtones, dans la prise de décision stratégique sur l'adaptation au changement climatique.

7) Créer une véritable Génération Égalité

Les députés ont appelé l'UE, ses États membres, la Commission et le SEAE à s'engager à progresser vers une politique étrangère, de sécurité et de développement féministe afin de mettre en œuvre les accords internationaux relatifs aux droits et à l'autonomisation des femmes et des filles. Ils ont rappelé que le dialogue intergénérationnel ainsi que l'inclusion et l'engagement des hommes et des garçons en faveur de l'avancée vers l'égalité entre les femmes et les hommes sont cruciaux pour opérer un **changement sociétal** et créer une véritable Génération Égalité.